INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AVENIR INTERNATIONAL

FIA SOUMIS AU DROIT Français

Société de gestion : SULLY PATRIMOINE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif la recherche d'une performance égale ou supérieure à celle générée par l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis sur la durée de placement recommandée, via un investissement en actions internationales de toutes nationalités principalement sur les marchés de l'Union Européenne et sur les marchés asiatiques, dans une moindre mesure en titres de créance (obligations et autres titres de créance négociables) de toutes nationalités.
Il est classé « **Actions internationales** ». L'indicateur de référence est l'indice Euro Stoxx 50 (cours d'ouverture, en euro, dividendes réinvestis). Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori.
Il est disponible sur le site Internet ;
http://www.stoxx.com/indices/types/benchmark.html

La stratégie d'investissement vise à investir dans la sélection la plus adéquate principalement en supports actions, mais aussi en obligations, instruments du marché monétaire et en OPCVM et FIA de toutes classifications (action, obligataire, diversifié et monétaire…). Elle repose sur une analyse fondamentale des valeurs mises en portefeuille et sur une approche macro-économique par zone géographique selon les opportunités de marché. La gestion apprécie et analyse les grands facteurs suivants : les tendances sur les taux long terme, sur les marchés actions, le déroulement du cycle économique et l'évolution de la volatilité des principaux indices boursiers. Il en découle alors des choix pour les investissements en produits de actions et taux, les zones géographiques à privilégier, et sur les secteurs d'activité, sur la qualité des émetteurs, sur la duration. Parmi la liste des titres et émissions sélectionnés, la gestion opère principalement un choix d'actions de sociétés de qualité ayant un positionnement national ou international fort ou dont le développement est attendu comme soutenu, ou de société bénéficiant d'une bonne visibilité et/ou dont le prix d'acquisition peut être qualifié de raisonnable ; sans contrainte sectorielle la gestion se veut discrétionnaire et opportuniste.

Le solde des investissements en supports obligataires, titres de créances et autres instruments sur marché monétaire pourra indépendamment privilégier les critères liés à la qualité des émetteurs, le niveau des taux de rendement, la duration notamment.

Le fonds peut être exposé à hauteur de 60% au moins de son actif, directement ou via des OPCVM et FIA, en actions de sociétés sans contrainte de localisation, notamment dans des pays émergents, de manière à permettre une gestion par zone géographique ; et jusqu'à 40% en instruments financiers de taux (titres de créances, obligations convertibles, instruments du marché monétaire), du secteur privé ou du secteur public, dans la limite d'une notation de type « Investment Grade », soit une notation minimum égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle de Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence de notation équivalente lors de leur acquisition dans le portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 50% de son actif en OPCVM français ou européens conformes à la Directive Européenne 2009/65/CE, en FIA ou FIA Européens. L'exposition en petites et moyennes capitalisations sera limitée à 40% de l'actif.

En cas de dégradation de la notation des produits de taux en dessous des seuils ci-dessus, dans la limite de 30% maximum de l'actif et d'une notation minimum de B selon l'échelle de Standard & Poor's, le gérant s'autorise à conserver les titres spéculatifs acquis en direct ou via des OPCVM et FIA, Il n'investit pas en titres non notés.

Il pourra s'exposer, en direct ou via des OPCVM et FIA, à hauteur :
- de 10% maximum en obligations convertibles des pays émergents.
- de 60% au moins en actions, notamment à la suite de conversion d'obligations
- de 40% au maximum en titres de créances (obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics et/ou privés, obligations et TCN, billet de Trésorerie et Certificats de dépôt émis par des émetteurs privés)
- jusqu'à 100 % de l'actif au risque de change sur des devises hors euro.

L'allocation cible vise à orienter le portefeuille vers la répartition suivante des actifs : 2/3 du portefeuille en actifs « actions », moins d'1/3 du portefeuille en actifs « monétaires et en actifs de type « obligataires ». Cette allocation est donnée à titre indicatif et peut donc être sensiblement modifiée en fonction des configurations des marchés.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date ».

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jeudi soir à 17h30 (J-1) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative du vendredi (J) calculée sur les cours d'ouverture des places européennes ou de clôture en fonction des places internationales de cotation.
En cas d'un jeudi férié en France (article L.3133-1 du code de travail) ou de jour de fermeture de bourse (calendrier Euronext S.A), les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés le jour précédent (J-2) à 17h30.

La valeur liquidative est établie chaque vendredi (J) sur la base des cours d'ouverture des places européennes ou de clôture en fonction des places de cotation internationales chaque vendredi à l'exception des jours fériés légaux en France (article L.3133-1 du code de travail) et des jours de fermeture de bourse (calendrier Euronext). Dans ce cas, elle est calculée le premier jour ouvré suivant (J+1), sur la base des cours d'ouverture de ce jour ou de clôture en fonction des places de cotation internationales.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA..
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital,

Cette classe est synonyme d'un niveau de risque important..

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition potentielle aux marchés d'actions qui peuvent induire une volatilité plus forte de la valeur liquidative du fonds
Elle peut connaître également une volatilité liée à des investissements sur les marchés actions petites et moyennes capitalisations, dont les marchés peuvent être étroits et entrainer des variations à la baisse de forte amplitude.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit :
En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative du FIA. L'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2%
FRAIS DE SORTIE	2%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2,66% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	12% TTC de la performance réalisée par le fonds au-delà de la performance de l'indice Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. **Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.**

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 4 et 5 et suivantes du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.craigston.fr***.***
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

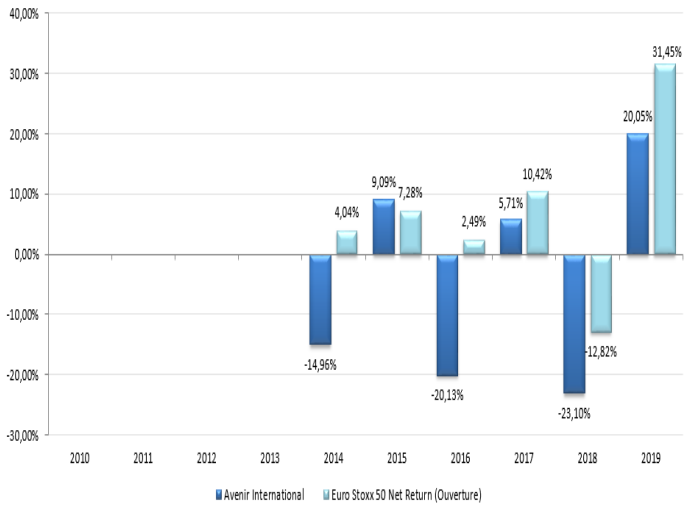

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance du FIA est calculée dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
DATE DE CREATION DU FIA : 20/12/2013
DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : néant

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :
SULLY PATRIMOINE GESTION- 73 boulevard Haussmann – 75008 PARIS.
Tél. : 01 58 05 45 67.
ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.craigston.fr
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion
REGIME FISCAL :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.
Le FIA n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de SULLY PATRIMOINE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

SULLY PATRIMOINE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/02/2020.